



01 - OUVERTURE DE SÉANCE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 25 mai 2020 à 18:00 heures sous la présidence de Madame Martine Boulet, Mairesse.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Nancy Mathieu
Siège #2 - Bruno Giguère
Siège #3 - Renée Rodrigue
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Maxime Veilleux
Siège #6 - Laurier Poulin

Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et secrétaire-trésorière .

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

Après la vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2020-05-98

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour. (Voir signatures sur document joint).

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Bruno Giguère;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Conseillers	Signatures	Conseillers	Signatures
#1 Nancy Mathieu		#2 Bruno Giguère	
#3 Renée Rodrigue		#4 Joey Veilleux	
#5 Maxime Veilleux		#6 Laurier Poulin	

ADOPTÉE

2020-05-99

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE SÉANCE

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04 - Résolution engagement municipalité travaux temporaires

05 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

2020-05-100

04 - Résolution engagement municipalité travaux temporaires

ATTENDU que la Municipalité s'engage à remplir les devoirs qui lui ont été dévolus tel que libellés dans le Rapport de fin de chantier - Révision 2 produit par la firme d'ingénierie WSP le 7 mai 2020;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à respecter les clauses suivantes :

- " ... un suivi rigoureux, de façon hebdomadaire, afin de vérifier le comportement de l'ouvrage et d'assurer un suivi sur toutes déficiences ou détériorations prématurées qui pourrait d'ici la reconstruction complète de l'ouvrage."
- " La municipalité devra documenter chacune des vérifications effectuées. Advenant qu'une détérioration de l'ouvrage soit constatée dans l'intervalle d'utilisation temporaire, la route devra être fermée à la circulation."
- "La circulation sera limitée à une voie et que la vitesse sera réduite et que la circulation lourde y sera limitée aux véhicules essentiels."

ATTENDU que la Municipalité s'engage à obtenir de la part de la firme d'ingénierie WSP, une confirmation écrite du respect de ces engagements à l'échéance de la garantie ou au début des travaux permanents.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Laurier Poulin;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin s'engage à remplir les devoirs qui lui ont été dévolus tel que libellés dans le Rapport de fin de chantier - Révision 2 produit par la firme d'ingénierie WSP le 7 mai 2020, tel qu'énuméré ci-haut;

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin s'engage à obtenir une

confirmation écrite de la firme d'ingénierie du respect des engagements à la fin de la garantie ou au début des travaux permanents, tel qu'énuméré ci-haut.

2020-05-101 05 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Nancy Mahtieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 18 h 08.

ADOPTÉE

NOTE : La mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Martine Boulet
Mairesse

Isabelle Beaudoin
Dir. générale & sec.-trés.

Je, Martine Boulet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martine Boulet
Mairesse